

POSTULAT

Auteur	PLR, par Thomas BIRBAUM
Objet	Mobile ID : une plus-value dans la relation numérique entre le citoyen et l'administration
Date	09/03/2020
Numéro	2020.03.061

Solution commune proposée par les opérateurs de téléphonie mobile suisses, Mobile ID est un processus d'authentification à deux facteurs, parmi les plus sûrs au monde. Il permet de se connecter de manière sécurisée et d'apposer des signatures électroniques. Avec Mobile ID, il n'y a pas besoin d'autres appareils auxiliaires ou d'applications, le téléphone mobile et la carte SIM compatible Mobile ID suffisent.

Suivant la volonté du gouvernement de numériser son administration, ce service de MobileID amènera une plus-value la relation entre le citoyen et l'offre de services numériques étatiques. Pour une administration, cela permet de nouvelles applications concrètes et simplifie, entre autres, plusieurs processus :

-Login : actuellement les systèmes d'authentification par nom d'utilisateur/mot de passe existe déjà mais un système comme Mobile ID a 2 avantages:

-Pas besoin de créer un compte utilisateur au préalable. Il peut simplement y avoir un bouton sur un portail gouvernemental "login with MobileID".

-Pas besoin pour le service informatique de stocker des données secrètes des utilisateurs (exemple mots de passe) sur une base de données potentiellement piratable.

-Signatures de documents. Si un document officiel requiert la signature d'un citoyen, au lieu de demander une signature manuscrite (facilement imitable et difficilement vérifiable) d'imprimer/scanner/envoyer par la poste le document en question, Mobile ID permet d'apposer une signature digitale mathématiquement vérifiable sur un document PDF.

-Autorisations. Dans le cas où certains documents conservés par un service public doivent être obtenues par un autre service public ou un privé (extrait de casier judiciaire par exemple), le citoyen doit lui-même l'obtenir et le transmettre puisque l'entité qui lui demande le document n'a pas l'autorisation de l'obtenir. Les signatures digitales de Mobile ID permettent de "signer une autorisation" et de donner un accès temporaire et unique à ces documents sans l'intervention d'un humain et sans délai.

De nombreux partenaires institutionnels et privés ont déjà recours à cette technologie : banques, téléphonie mobile, canton de Zürich, entreprises etc.

Conclusion

Les postulants demandent au Conseil d'Etat d'étudier l'introduction de cet outil technologique dans le processus de numérisation de l'administration cantonale et de permettre son utilisation par les citoyens.